EXPOSITION INTERNATIONALE COLONIALE, MARITIME et d'ART FLAMAND Anvers 1930

LES DERNIERES INAUGURATIONS COMPLETENT L'EXPOSITION D'ANVERS

Voici les dernières inaugurations. Dans quelques jours, l'exposition d'Anvers qui, depuis un mois, provoquer l'admiration de tous les visiteurs, sera complètement terminée. La plupart des pavillons sont inaugurés. Ceux qui ne le sont pas encore sont déjà accessibles au public, il n'y reste plus que des questions de détail à régler. Il en est ainsi du merveilleux palais de la France qui, déjà ouvert, ne sera inauguré officiellement que le 30 de ce mois, et du très curieux palais de la Perse qui va être inauguré incessamment.

La Famille Royale manifeste du reste, à l'égard de l'Exposition un intérêt particulièrement flatteur Le Prince Charles a passé jeudi dernier toute la journée sur les terrains, visitant en détail les imposantes sections maritimes. Le pavillon de la Marine de l'Etat, celui de la Société Cockerill et celui, très original, de la Compagnie maritime belge qui représente le pont d'un bateau du Congo d'où l'on découvre un magnifique panorama de Matadi, ont été inaugurés à cette occasion.

Mercredi, le Prince Charles est revenu à Anvers pour assister à l'inauguration de la très importante section agricole et horticole, inaugurée par M. le ministre Baels ; mardi a eu lieu l'inauguration de la partie métropolitaine de la section belge, effectuée par le ministre Heyman dans le magnifique salon d'honneur de la section.

Bref, Anvers est devenu depuis un mois, un très grand centre d'attraction. L'Exposition offre aux visiteurs l'avantage de son service parfaitement réglé, d'une documentation riche, et d'une multiplicité d'attractions réellement étonnantes.

Les restaurants voisinent avec les pavillons majestueux. Les poétiques coins de parc sont proches des terrasses accueillantes. La « Vieille Belgique », vibre chaque soir, d'une grande joie unanime et bruyante. Le Luna Park attire grande foule.

Dans quelques jours on inaugurera le Palais de la France, qui réunit une documentation unique sur la vie coloniale ainsi que sur le luxe parisien. Puis, — grand événement qui aura lieu le 7 Juin en présence de la Famille Royale, — l'inauguration du Palais de l'Art flamand, qui sera une révélation pour tous les fervents de l'art.

Les personnes qui désirent loger à Anvers feront bien de s'adresser par écrit au Comité Officiel de Logement, place de la Gare, Anvers, qui leur indiquera de bonnes chambres à partir de 20 francs.

Du PRINTEMPS sur vos lèvres avec
LE ROUGE DE RIMMEL
Fraîcheur et ténacité inégalables.
Sa **Poudre CHRYSANTHEME**, celèbre par sa finesse et son parfum et sa véritable merveille : la **Crême VELVETIS**, pour blanchir les mains et le décolleté.
EN VENTE PARTOUT **RIMMEL** PARIS - LONDON

LE « MEMORIAL DAY » A ETE SOLENNELLEMENT CELEBRE HIER A PARIS

Selon une pieuse tradition qui remonte à 1920 les Américains résidant à Paris ont célébré hier le Memorial Day en l'honneur des soldats des Etats-Unis morts au champ d'honneur sur le front français.

A 10 h. 30, des offices religieux ont été célébrés en l'église Saint-Joseph, avenue Hoche. Le Président de la République était représenté par le lieutenant-colonel Goudounéix, de sa maison militaire et M. Aristide Briand, par M. de la Grève, consul de France.

A 11 heures, un cortège composé d'un détachement de marins américains, d'une compagnie du 46e régiment d'infanterie, d'anciens combattants appartenant à la Légion américaine, des anciens soldats français ayant combattu à l'armée de Champagne, de membres de la colonie américaine et des « Gold Star Mothers » etc., se forma avenue George V pour gagner la place de l'Etoile par l'avenue des Champs-Elysées.

A 11 h. 30 le cortège débouchait au rond-point de l'Arc de Triomphe et M. Walter E. Edge, le personnel de l'ambassade, le général Walch, membre du Conseil supérieur de la guerre, représentant le gouvernement, se dirigèrent vers la tombe du Soldat Inconnu, pour y déposer des couronnes et des coquelicots, hommage des soldats américains à leur frère français tombé au champ d'honneur.

Au début de l'après midi, au cimetière américain de Suresnes, a eu lieu le pèlerinage de l'ambassadeur des Etats-Unis, des délégués de l'American Legion » et de la Fédération interalliée des anciens combattants. C'est le général Walch, membre du Conseil supérieur de la guerre, qui représentait le gouvernement français. Après que des gerbes de fleurs eurent été déposées sur les tombes, M. Walter Edge prit la parole pour rappeler le sacrifice des soldats pour leur patrie.

AROME PATRELLE — Donné au Bouillon — Goût exquis et Belle couleur dorée — Chez tous Epiciers

La mystérieuse disparition d'une Anglaise, à Boulogne

Depuis quelques jours nous étions au courant des recherches effectuées par les diverses polices de Boulogne relativement à la disparition inexpliquée et inexplicable d'une Anglaise demeurant à Wimereux.

Cette disparition devenant inquiétante, malgré les investigations opérées tant sur le littoral boulonnais qu'ailleurs, la police spéciale doit prochainement faire appel au concours de la presse pour publier la photographie de la disparue sur laquelle jusqu'à présent et afin de terminer une dernière vérification, on ne peut donner aucun détail. Notre enquête personnelle nous permet de dire qu'il s'agissait de Mrs Etead Hobson 40 ans, secrétaire chez un sujet britannique. M. H..., de Wimereux. Mercredi dernier, son patron l'avait envoyée en courses à Boulogne, dans la matinée, et depuis on a complètement perdu sa trace. L'hypothèse à laquelle on se rattache le plus serait que le disparu doit être atteinte d'amnésie mentale. Il n'en subsiste pas moins une angoissante incertitude qu'on souhaite voir éclaircir au plus tôt.

RHUMATISMES. — Le traitement « Antirhumatismal SIMON » guérit tous les rhumatismes. Toutes pharmacies et brochure explicative au dépôt : Pharmacie CORBEAUX, 11 bis, rue de Lannoy, à ROUBAIX. 1

UN TRAIN A DERAILLE près de Bar-le-Duc : 5 blessés dont deux grièvement

Hier après-midi, en gare de la Vaux Marie, le train départemental meusien allant de Verdun à Bar-le-Duc a déraillé en franchissant une aiguille. La machine s'est couchée sur le ballast. Le mécanicien et le chauffeur, assez grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital de Bar-le-Duc. Les trois voyageurs que transportait le train ont été légèrement contusionnés. Ils ont regagné leur domicile en automobile.

50 ANS DE SUCCES
Il y a des formules qui ne vieillissent pas. Celle de la Tisane Bonnard, par exemple, qui après un demi-siècle d'expérience reste le remède le plus actif et le plus économique contre toutes les maladies du tube digestif, de la circulation et du sang : maux d'estomac, coliques, constipation chronique, varices, hémorroïdes, malaises périodiques, retards ou suppression des époques, maladies de la peau, etc. Essayez à votre tour la Tisane Bonnard, vous regretterez de ne pas l'avoir fait plus tôt ; 4.25 dans toutes les Pharmacies, ou 5 fr. par poste. Tisane Bonnard 65, rue Louis-Blanc, Paris. Notice gratuite.
TISANE BONNARD

Le père d'un condamné à mort s'est pendu

M. Alexandre Combettes a été trouvé pendu dans un bois de la commune d'Auzils.

Le désespéré est le père du nommé Crombettes, condamné dernièrement à mort pour assassinat par la Cour d'assises de Rodez.

Un des frères du suicidé s'était pendu il y a huit ans.

LES BONS REMÈDES
OBÉSITÉ. — Pour faire disparaître bajoues et embonpoint disgracieux, prendre une tasse de THE DE GOA aux repas. Boisson de régime agréable, régulatrice et tonique. La boîte : 0.75 toutes pharmacies, et Pharmacie BURY, Lille (envoi franco). — 14 —

LES TRAGIQUES EMEUTES DE RANGOON

On mande de *Rangoon* que la situation continue à s'améliorer. Tous les magasins ont ouvert de nouveau leurs portes.

Dix blessés ont succombé. Le total des morts atteint 17.

Pour la table, Pour la cuisine, Pour la pâtisserie
LE TIP remplace le BEURRE
il est aussi bon et coûte beaucoup moins cher
Préparé avec des produits naturels de choix
LE TIP a le même aspect, la même odeur, la même saveur, les mêmes qualités alimentaires et culinaires que le BEURRE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le nègre au couteau

Une bagarre ayant éclaté dans un estaminet de PONT-A-VENDIN, un consommateur polonais fut frappé de plusieurs coups de couteau qui entraînèrent pour lui une incapacité de plus de vingt jours.

Le Martiniquais Augustin Saint Louis, mineur à LENS, inculpé dans cette affaire, et qui déjà avait été condamné à cinq ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour pour meurtre, écops, à Béthune de quatre mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

En Appel après plaidoirie de Me Delmotte la Cour élève à six mois la peine infligée à Saint Louis et elle confirme l'interdiction de séjour.

Une affaire de contrefaçon

M. Louis Raynaud, industriel à Tourcoing, qui fabrique un produit de blanchissage, a intenté un procès en contrefaçon contre M. Charles Van Wambeck, qui fabrique un produit similaire.

Le Tribunal de Lille a acquitté ce dernier et M. Raynaud a fait appel.

La Cour confirme le premier jugement.

Les corricides

Poursuivis à la requête du Syndicat des Pharmaciens du Nord, un certain nombre de commerçants, de particuliers et d'herboristes avaient comparu devant le tribunal de Lille qui les acquitta.

C'étaient : MM. Louis Bernard, Léon Casen, Honoré Charlet, Mme Marthe Collart ; MM. Julien Couvert, J.-B. Domuseau, Eugène Decoster, Mme Nelly Deleeu ; MM. Guillaume Deiers, Marcel Delpierre, Louis Dours, Gustave Dumont, Antoine Dupont, Denis Dulat, Paul Fauverghe, Julien Herbin, Mmes Pauline Lecocq, Vve Mangin, Eugénie Legroux, femme Legrand, Louise Leiney, Christine Lemoine, Vve Vitasse, Marie Leurdan, Vve Vancheret ; MM. Henri Lietar, Oscar de Martelaine, Ernest Meurisse, Charles Mortreux, Etienne Ravé, Joseph Rollier, Emile Bouvelnere, Arthur Soyez, Henri Steenhuyse, Emile Vandeportarde ; Mme Julienne Sarrazin, femme Delbecque, Rose Vandermecher, Blanche Delfosse, femme Vanverghe, Marie Verhaeghe, Vve Leroy et M. Jules Vanverghe.

Dans un long arrêt rendu en cette audience de vendredi, la Cour fait une distinction entre les divers produits mis en vente.

Plusieurs prévenus sont condamnés à 500 fr. d'amende avec sursis et 50 fr. de dommages-intérêts à verser au Syndicat des Pharmaciens ; pour les autres la Cour ordonne une expertise qui est confiée aux docteur Leclercq et Muller, de Lille, qui établiront si les corricides vendus sont des médicaments.

Enfin M. Emile Vandeportaele et Mme Vve Dumoulin sont acquittés.

Les suites terribles d'un télescopage

En novembre 1929, vers 9 h. du soir, rue de Béthune, à Lille, le tramway que conduisait le wattman Julien Noiret, entra en collision avec l'auto que pilotait M. Albert Charlet, lequel avait aperçu le tramway et pensait pouvoir passer avant son arrivée. Le choc fut terrible : l'auto fit un tête à queue et vint faucher deux piétons, M. Boutemain qui fut tué et M. Rougeman qui fut blessé.

A la suite de ce grave accident, Noiret et Charlet furent poursuivis pour homicide et blessures par imprudence.

Le tribunal de Lille, le 1er mars dernier, condamné le wattman à 15 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende et l'automobiliste à 100 fr. d'amende. Et il accorda à la partie civile, 4.500 fr. et 12.000 fr. de dommages-intérêts.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Les débits de boissons

Mme Rose Thevenin et son mari Pierre Jacob, cafetiers, à Calais, pour ouverture illicite d'un débit de boissons ont été condamnés à 100 fr. d'amende.

La Cour acquitte les deux prévenus en déclarant que les faits bien qu'interdits par la loi ne se trouvent pas sanctionnés par une disposition pénale.

Les accidents d'auto

Le 31 août dernier, vers 23 heures, Jean Saudemont, étudiant, demeurant à Bruay, pilotait une auto. En arrivant à Fournes, le jeune automobiliste renversa et blessa grièvement M. Pierre Kersten, journalier.

Saudemont, dont le véhicule n'était pas éclairé et qui n'avait pas annoncé son arrivée, s'arrêta à 50 mètres de l'accident.

Il revint sur ses pas, mais avant constaté la gravité de l'état du malheureux piéton, il prit la fuite. Pour dépister les recherches, il s'enfut dans un chemin de terre, mais mal lui en prit, car l'auto capota et prit feu.

Le lendemain, Saudemont pria un garagiste de La Bassée d'aller rechercher ce qui restait de la voiture. Pris de soupçons, ce dernier avisa la gendarmerie.

Ajoutons que la victime ne fut retrouvée que le lendemain également, après être restée sept heures sans aucun soin.

Le tribunal de Lille a condamné Saudemont à deux mois de prison avec sursis, 500 francs d'amende et à verser en attendant les résultats de l'expertise, une provision de 10.000 francs à la victime.

Après un complément d'enquête ordonné par la Cour, l'affaire revint à Lille amenant deux nouvelles inculpations.

En Appel la Cour élève à quatre mois la peine de prison prononcée contre Saudemont, elle maintient le sursis et le taux de l'amende.

Reconnus complices du délit de fuite le propriétaire de l'auto et Etienne Leksowski, d'Illarnes, sont condamnés chacun à deux mois de prison et 200 fr. d'amende.

⁂

Gaston Gravet, 42 ans, chauffeur de taxi, a renversé, le 13 octobre dernier, avec sa voiture, à FOURMIES, M. Poulain, 74 ans, ancien bresseur qui mourut peu après des suites d'une fracture du crâne. Le tribunal d'Avesnes a condamné Gravet à 50 fr. d'amende et à verser 10.000 fr. de dommages-intérêts à la famille de la victime.

La Cour confirme le taux de l'amende, mais elle élève à 30.000 fr. le chiffre des dommages-intérêts.

⁂

Auteur d'un accident qui à NŒUX causa la mort de Marcel Dumesnil, 18 ans, M. Paul Lesert a été condamné par le tribunal de Béthune à 100 fr. d'amende et à verser une indemnité de 16.000 fr. à la Partie civile.

Après plaidoirie, la Cour renvoie l'affaire au 20 juin pour l'arrêt.

ÇA-VA-SEUL POUR FOURNEAUX

Collision de tramways à Halluin

A la suite d'une collision de tramways survenue à HALLUIN, une dizaine de voyageurs furent blessés et l'affaire appelée devant le tribunal correctionnel de Lille. Le wattman Jean Buité poursuivi pour blessures par imprudence a été condamné à payer aux parties civiles Edmond Vuisteke, Deboud, Degrande et Duels, les indemnités suivantes : 30.000 fr., 5.000, 1.300, 2.500, 10.500, 2.500, 11.000 et 20.000 fr. L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing a été déclarée civilement responsable.

Le procès revient devant la Cour pour la liquidation de tous ces dommages.

Après plaidoiries de Mes Payen, Gayet et Meigné, la Cour met l'affaire en délibéré.

Votre calvitie est empêchée par un affection de la peau employez sans tarder le traitement rapide ARDAGH Pommade 5 fr. et Déperatif aux plantes stabilisées 12.75 Chez votre pharmacien et Phie de la Poste, EUROPE

Une curieuse affaire d'abandon de famille

Nous avons relaté l'aventure de cet officier de complément qui pendant la guerre avait fait la connaissance d'une jeune femme, alors qu'il se trouvait au repos à une vingtaine de kilomètres du front.

Cette liaison eut des conséquences qui n'eurent point le don d'enchanter l'officier, mais en homme galant il en accepta la responsabilité en promettant à la future maman une pension qu'il paya, d'ailleurs pendant sept ans. Mais lorsqu'il apprit que son éphémère amie avait convolé en justes noces et que son mari avait reconnu l'enfant, il arrêta les frais. Mais la petite dame ne l'entendit pas ainsi, elle porta plainte et M. Houzé, — c'est le nom de l'ancien officier — fut condamné par le tribunal de Lille à un mois de prison par défaut.

La Cour s'est bornée elle à lui infliger seulement 25 fr. d'amende.

LE YOGHOURT LACTELLA est une délicieuse crème, facteur de longévité, combat et prévient les troubles digestifs et les affections gastro-intestinales.

Un Premier Mai mouvementé

Pour avoir tenté de délivrer un de leurs camarades qui avait manifesté avec un peu de violence le 1er mai, à BOULOGNE, deux dockers boulonnais Eugène Trimache et Julien Level, ont été poursuivis pour outrages et rébellion. Ils ont été condamnés, le premier à six mois de prison, le second à quatre mois.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Le chapitre des vols

Edouard Dufertre, aide jardinier, à SAINT-MARTIN-LEZ-BOULOGNE, avait dérobé 400 fr. à ses patrons chez lesquels il s'était introduit par une fenêtre. Le Tribunal de Boulogne l'a condamné à trois mois de prison.

La Cour, plus sévère, lui en octroie treize.

⁂

Pour avoir volé un vélo à Avion, Hubert Delhent, a été condamné à Arras, à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

La Cour rendra son arrêt le 6 juin.

⁂

Angèle Créacle, femme Verhée, avait dérobé à Mme Guérin, cabaretière, à Dunkerque, chez laquelle elle servait, un coffret contenant 1.500 fr.

Condamnée à treize mois de prison par le Tribunal de Dunkerque, l'indélicate servante volt, en Appel, sa peine réduite à huit mois de prison.

⁂

Jeanne Beaussart, femme Fagot, et Madeleine Dubreucq, femme Dussoller, ont été poursuivies devant le Tribunal de Dunkerque pour un vol de 1.000 francs à LA GORGUE :

La femme Fagot a été condamnée à treize mois de prison ; la femme Dussoller a été acquittée.

La Cour confirme l'acquittement et réduit à huit mois la peine de prison infligée en première instance à la femme Fagot. R. J.

Une bonne lame... c'est une barbe bien faite
L'EAU chaude, un bon savonnage, voilà des détails qui ont leur importance pour bien se raser. Mais ils ne servent à rien si vous employez une mauvaise lame ; vous souffrez pour être mal rasé.
Une lame Gillette effleure l'épiderme si doucement que c'est à peine si vous la sentez. Avec elle, vous vous rasez impeccablement, rapidement et sans douleur.
C'est que cette lame est fabriquée avec le meilleur acier, d'après les méthodes les plus modernes et vérifiée avec un soin minutieux. Elle donne une telle satisfaction que 80.000.000 de lames Gillette sont utilisées journellement dans le monde entier.
N'oubliez pas d'attaquer la barbe de biais, de passer le rasoir d'abord dans le sens de la barbe et ensuite à contre-poil.
Gillette
GILLETTE SAFETY RAZOR S.A. 3, Rue Scribe, Paris (IXe)

LA JOURNÉE SPORTIVE

LE COIN DU PECHEUR

Avant l'ouverture

Les pêcheurs n'ont plus qu'une quinzaine de jours à patienter pour pouvoir se livrer à leur plaisir favori. Présumons que ce temps leur paraîtra néanmoins bien long, quelque soin qu'il prenne d'occuper leurs loisirs en passant en revue leur matériel de pêche.

Des privilégiés auront pu jeter la ligne pendant la fermeture, dans les étangs, coupures ou pièces d'eau privées, et ne communiquant pas avec les fleuves, canaux et rivières du domaine public, mais tout compte fait le mois de mai de cette année a offert peu de journées favorables à la pêche, et on n'a signalé nulle part de captures remarquables, soit en nombre, soit en taille.

Dans le Nord de la France, c'est le gardon qui fait généralement les frais de la plupart des fritures, à l'ouverture de la pêche principalement. Le jour de l'ouverture est un de ceux qui comptent le plus dans la vie du pêcheur, et s'il a la bredouille en horreur, c'est probablement de l'avoir connue ce jour là. Sans pousser la complaisance jusqu'à sauter volontairement dans la filoche du pêcheur, il est rare que le gardon se montre longtemps rebelle aux séductions du ver de vase et du grain de chènevis. S'il lui arrive de bouder pendant quelques heures les appâts qu'on lui offre, il se décide presque toujours, à une heure variable de la journée, à se restaurer, et ces instants propices suffisent souvent à éviter la fâcheuse « capote ». Il n'est donc que de veiller attentivement afin d'en profiter

De tous les appâts susceptibles de tenter la convoitise des gardons, le ver de vase l'emporte vraisemblablement puisqu'il assure le maximum de touches. Mais revers de la médaille il offre l'inconvénient de faire ferrer un tas de petits gardonneaux indignes de la friture, et dont le décrochage prend un temps précieux au pêcheur.

Larve d'une sorte de moustique, le « chironôme plumeux », le ver de vase est goûté de tous les poissons, et tout en recherchant le gardon, le pêcheur peut, grâce à lui, ferrer aussi la brème, le goujon, le perche voire même la tanche à l'occasion. Au demeurant, le ver de vase est l'appât régional par excellence. Il abonde dans nos rivières du Nord à courant lent, à fond vaseux. Le bassin parisien ne le méconnaît pas, mais dans le Midi, il est à peu près inutile de l'employer, les poissons l'ignorent.

Les novices sont parfois embarrassés pour enfiler des vers de vase, qui se recroquevillent dans leurs doigts, et qu'ils perforent au petit bonheur, les faisant ainsi se vider de tout leur sang. Il convient de faire remarquer à ce propos que les vers de vase ont un devant et un derrière, autrement dit un ventre et un dos. Ils ont aussi une tête et une queue. Le point par lequel il est préférable de faire pénétrer la pointe du hameçon se trouve sur le dos, à un millimètre de la tête. Tenant le ver de vase entre le pouce et l'index de la main gauche, on le cloue à l'endroit susdésigné et avec le pouce on le fait glisser le long de la courbure du hameçon pour faire ressortir la pointe de ce dernier près de la queue. Selon la grosseur du hameçon employé on peut y accrocher un, deux ou trois vers de vase. Pour gagner du temps, lorsque le poisson mord bien, on lui présente le « panaché » composé d'un asticot enfilé le premier sur le hameçon, avec par dessus un ver de vase. La brème en est particulièrement friande.

N'était son utilisation un peu délicate, le ver de vase rallierait tous les suffrages, car c'est l'esche anti-bredouille par excellence. E. C.

PÊCHEURS,
Si vous désirez pêcher FINEMENT, avec des racines SOLIDES, employez le CRIN JAPONAIS et la RACINE ANGLAISE Robuste
VENTE EN GROS :
PEZON et MICHEL
25, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3e)

ATHLÉTISME

LA JOURNEE SIGRAND A LYON

C'est dimanche 1er juin que va se dérouler dans le magnifique cadre du Stade Municipal, sous la présidence des notabilités lyonnaises, la plus importante manifestation athlétique qui soit organisée en province.

La Fédération Italienne déplace pour ce grand meeting la plus belle phalange d'athlètes qu'elle puisse réunir actuellement.

La lutte sera excessivement sévère entre les as Français et Toetti, le meilleur sprinter européen sur 100 mètres, Becalli et Ladoumègue, sur 800 mètres, doivent accomplir une performance remarquable.

Aux 3.000 mètres, Boero, contre une véritable sélection de champions français : Dieguez, Chapuis, Marchal, De Mey, Beddari, etc..., etc... devra s'employer à fond pour gagner.

Cerbela, le digne successeur de Tavernari aura comme adversaire nos meilleurs spécialistes du 400 mètres.

Quant à Carlini contre les meilleurs Haddiers, et Tomasi et Pighi contre les meilleurs sauteurs, discoboles, et lanceurs français, ils doivent accomplir des prouesses.

LE NORD AUX FINALES DES GRANDS PRIX DES JEUNES

La Fédération Française d'Athlétisme fera disputer dimanche à Paris, les finales des Grands Prix des Jeunes qui réuniront les meilleurs éléments des épreuves éliminatoires qui se sont déroulées dans chacune des ligues régionales.

La Ligue du Nord sera représentée par : Delerue (R.C. Roubaix) au 80 et 300 mètres plats ; Dewez (Iris Club Lillois) au 800 mètres ; Delerouz (C.A.A. Roubaix) au 1.500 mètres ; Lézy (E.A.C. Roubaix) au 3.000 mètres ; Lecocq (S.C. Lourches) au lancement du poids.

Ces cinq lauréats ont accompli d'excellentes performances dimanche dernier.

CYCLISME

LE 9e GRAND PRIX BRAMPTON

Le Grand Prix Brampton va connaître cette année un succès sans précédent, si nous nous rapportons aux nombreux engagements qui sont déjà parvenus aux organisateurs.

Les coureurs de 1e et 2e catégories ont compris le sérieux effort qui avait été fait en leur faveur par les organisateurs, et il est probable que, si les adhésions continuent à arriver dans la même proportion que ces derniers jours, des prix complémentaires seront ajoutés aux 3e et 4e catégories du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous avions annoncé dans un précédent numéro

VITOXY L'INSECTICIDE LIQUIDE FRANÇAIS PARFUMÉ Le Bidon 1re Taille 4.50 TUE MOUCHES-MOUSTIQUES CAFARDS, ETC.
EN VENTE DANS LES BONNES MAISONS DE COULEURS — DROGUISTES - GRANDS MAGASINS - ETC-ETC

FEUILLETON DU 31 MAI 1930. — N° 53

L'Expiation

PAR Charles Val

Son instinct lui faisait plutôt chercher le moyen de ne rien donner après sa mort, à personne.

Ah ! s'il avait pu emporter ses titres de rente, ses pièces de monnaie, ses billets de banque dans son tombeau et les retenir dans ses mains crispées pendant toute l'éternité !

La mort lui semblait justement une redoutable puissance, parce qu'elle ne ferait de lui qu'une chose inerte, dépourvue de volonté.

Il maudissait aussi la vieillesse parce qu'elle l'obligeait à prendre quelqu'un auprès de lui, à accepter une intruse dans sa maison, à supporter à ses côtés une présence étrangère.

Il est vrai que ses servantes lui coûtaient peu de chose.

Il avait toujours eu cette habitude de ne les payer que le premier mois, de leur dire, à la fin du deuxième mois : « J'attends des rentrées » ; à la fin du troisième : « Prenez patience », et de trouver, à la fin du quatrième, quand leur endurance était à bout, un motif de chicane pour les chasser en les menaçant de les faire arrêter par la gendarmerie pour vol, menaces, ou toute autre raison infâmante.

Il avait essayé de cette manœuvre avec Martine et n'obtenait pas le résultat attendu, mais il ne désespérait pas de trouver un moyen de réussir.

Cette circonstance pourtant l'intriguait, qu'elle acceptât de le servir, de subir ses incartades et de supporter sa mauvaise humeur sans lui rappeler qu'elle n'avait pas reçu de gages, sans réclamer ce qui lui était dû.

Alors, il s'était imaginé qu'elle était entrée chez lui avec le dessein d'y préméditer et d'y mûrir un plan pour le dépouiller de ce qu'il cachait avec tant de soin, pour attenter à sa vie.

Il s'était peu à peu laissé dominer par cette idée fixe qu'elle était affiliée à une bande de malfaiteurs et que tous les inconnus qui traversaient le hameau, marchands ambulants ou mendiants, étaient ses complices.

Au moindre bruit qu'il entendait la nuit, grattement de souris ou craquement du parquet, il supposait qu'un criminel avait forcé la serrure de sa porte, ouvert sa fenêtre et pénétré dans sa chambre. Il croyait qu'un homme était embusqué derrière un meuble ou une draperie et qu'il allait surgir, avec un couteau entre les dents et une arme à feu dans les mains.

Alors, il sursautait, glacé de peur, poussait de grands cris, s'emparait de son bâton, le faisait tournoyer comme un sabre au dessus de sa tête pour se protéger contre des périls imaginaires.

Puis il allumait une bougie, se relevait, faisait péniblement le tour de l'appartement en lançant des injures et des insolences aux êtres illusoires dont il se croyait menacé.

Il fourgonnait sous les meubles avec son bâton pour défoncer les côtes de ceux qui s'y tenaient cachés.

Finalement, il se barricadait dans sa chambre, poussait la table, les chaises, les fauteuils, tout ce qu'il pouvait, derrière sa porte, et montait la faction, son bâton à la main, jusqu'à ce que la fatigue l'anéantît.

Martine s'était inquiétée, au début de ce tapage nocturne, de ce qui pouvait le justifier.

Elle avait supposé que son maître était souffrant.

Elle était descendue de sa chambre, avait frappé à l'huis du vieux Gourin.

Un rugissement lui avait répondu, puis une voix oppressée :

— Allez-vous-en, assassins.

— C'est moi, Martine, ne vous inquiétez M. Gourin ; êtes-vous malade, avez-vous besoin de quelque chose ?

D'une voix étranglée, le vieillard lui avait répondu :

— Pâbleu, je le sais bien que c'est vous, et je sais aussi que vous n'êtes pas seule, que toute votre bande est là... Allez-vous-en, passez au large...

Six coups de revolver avaient retenti, suivis du fracas de glaces brisées, de vitres dégringolant.

Martine s'était imaginé que son maître avait des cauchemars ou qu'il était somnambule.

Elle s'était habituée peu à peu à ses fantaisies nocturnes, tout en redoutant cependant qu'elles ne le fissent, une nuit, trouver le chemin de sa chambre et ne l'obligeassent elle-même à essuyer, à bout portant, les coups de revolver dont il se montrait si prodigue.

Elle s'était persuadée peu à peu que le vieux Gourin était fou, qu'elle serait peut-être victime d'un drame horrible, mais ne s'inquiétait pas de l'avenir.

Elle restait dans cette place, en dépit des avanies qu'elle y essuyait, parce qu'elle s'attachait de plus en plus à cette Gilberte, qui avait l'âge qu'aurait eu sa fille, en qui elle croyait la retrouver avec toutes les tares dues à une enfance sans surveillance et à un manque total d'éducation.

Cette affection tardive, en laquelle son cœur brûlé d'une longue fièvre se désaltérait ne lui donnait cependant pas de satisfactions.

Tous les mauvais instincts s'étaient rassemblés en Gilberte et tous les efforts de Martine pour les combattre n'arrivaient à aucun résultat.

Cette jeune fille était jalouse des avantages, de la situation, des agréments de toutes les jeunes filles et aussi des autres personnes.

Elle était foncièrement mauvaise et ne négligeait aucune occasion d'être secrètement malfaisante.

Elle trouvait des prétextes de dispute avec tous les habitants du hameau, où elle avait fait régner la discorde.

Elle divulguait les secrets qu'elle avait pu surprendre : écrivait des lettres anonymes où la médisance et la diffamation se donnaient libre carrière, suscitait des brouilles entre les promis, des différends entre les époux, des chicanes entre les voisins, des désaccords entre frère et sœur, des querelles et des conflits entre propriétaires.

Elle savait amalgamer le vrai et le faux avec une habileté, insinuer tant de venin dans ses commérages et ses cancans, que tous les habitants de Presles étaient, grâce à elle, en guerre perpétuelle les une avec les autres.

Elle interprétait tous les propos qu'elle avait entendus en leur donnant une signification perfide et elle les répétait aux intéressés en les agrémentant de commentaires susceptibles de les rendre plus désagréables et injurieux.

On se détournait d'elle, on évitait le plus possible de lui parler sans toutefois lui manifester trop de froideur, de peur de se désigner à ses vengeances.

Toujours à l'affût des secrets, elle les épiait avec une impatience de fauve qui guette sa proie et se faisait ensuite un malin plaisir de les divulguer.

Ses victimes se vengeaient de leurs blessures par des traits qui surexcitaient sa fureur.

C'est ainsi qu'elle avait reçu par la poste un colis contenant des chardons, des orties, des plantes vénéneuses, avec ce simple mot : « Elles piquent moins que toi ».

Pour le premier mai, chaque année, les garçons accrochaient à la fenêtre de Gilberte, avec des précautions infinies pour ne pas s'exposer à recevoir le contenu d'un pot-à-eau, un bouquet d'épines orné d'un épouvantail.

Le singulier hommage était enlevé avant l'aube, mais il avait fait son effet, qui se traduisait bientôt en animosité et en nouvelles entreprises de malveillance.

C'est en vain que Martine essayait de calmer cet esprit toujours hanté de l'exécrable besoin de nuire, de faire du mal, d'éteindre une joie, de susciter une défiance, de tuer un bonheur.

Toujours quelque projet malfaisant bouillonnait dans cette imagination féconde, comme le venin de crapaud et le suc d'euphorbe bouillonnaient dans les marmites des anciennes sorcières.

Martine la morigénait, essayait de l'empêcher de commettre de nouvelles sottises, s'efforçait de gagner son amitié.

— C'est pour vous, Gilberte, lui dit-elle un jour que je supporte toutes les misères que me fait mon maître.

Je veux que vous deveniez meilleure, que vous ne soyez pas toujours révoltée comme vous l'êtes.

Si vous saviez quelle béatitude on éprouve quand on a commis une bonne action, rendu un service, apaisé une conscience dans la journée !

Si vous saviez comme il est doux de se sentir chaque jour meilleure, pitoyable aux infortunes, généreuse de cœur et d'esprit !

— Je ne veux pas et ne peux pas être bonne, répliqua Gilberte, parce qu'il n'y a pas de justice en ce monde.

Les uns ont toutes les joies, les autres ont le fardeau de toutes les humiliations et de toutes les souffrances.

Je sais bien que je dois vous paraître un monstre parce que je hais tout le monde, que voulez-vous, j'ai de qui tenir : ma mère m'a abandonnée quand j'étais un être plus chétif qu'un petit oiseau.

(A suivre.)